

Communiqué de Presse

Patrimoine :

L'Occitanie décroche sa 11^e étoile UNESCO avec les forteresses royales du Languedoc

Le 26 juillet dernier, l'UNESCO a intégré les forteresses royales du Languedoc au cercle très fermé des biens inscrits au patrimoine mondial de l'humanité. Une reconnaissance internationale qui vient consacrer plusieurs années de travail collectif, mené par le Département de l'Aude et l'Association Mission Patrimoine Mondial, autour de ces monuments spectaculaires, témoins de l'affirmation du pouvoir royal français aux frontières du royaume au XIII^e siècle.

Avec cette nouvelle inscription, l'Occitanie renforce un peu plus son statut de région patrimoniale de choix et conforte sa place de **1^{ère} destination UNESCO en France avec onze biens inscrits**. S'ajoutent désormais à la liste où figuraient déjà la Cité de Carcassonne, le Canal du Midi, le Pont du Gard, la cité épiscopale d'Albi, la Maison Carrée de Nîmes, l'ensemble Pyrénées-Mont Perdu (comprenant le Cirque de Gavarnie), les Causses et les Cévennes, les Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle, les Fortifications de Vauban de Mont-Louis et de Villefranche-de-Conflent ainsi que la réserve naturelle nationale de la forêt de la Massane (non visitable) au titre des forêts primaires et anciennes de hêtres.

Ce sont donc **huit joyaux "perchés" entre Aude et Ariège** qui rejoignent le Patrimoine Mondial de l'Humanité. Les fortifications de Carcassonne (la cité médiévale est déjà labellisée depuis 1997) ainsi que les châteaux d'Aguilar, de Lastours, de Montségur, de Peyrepertuse, de Puilaurens, de Quéribus et de Termes, partagent tous une histoire commune : celle de la reconquête du territoire par le pouvoir capétien après la croisade contre les Albigeois et de la mise en défense de la frontière franco-aragonaise.

*« Cette distinction, soutenue avec détermination **par la Région Occitanie**, est pleinement méritée pour ces huit châteaux perchés entre ciel et terre. Aguilar, Lastours, Montségur, Peyrepertuse, Puilaurens, Quéribus, Termes : riches d'une histoire exceptionnelle, ils ont, depuis des siècles, porté haut les couleurs du Midi. Cette inscription récompense un travail collectif de longue haleine, mené aux côtés des collectivités, des équipes scientifiques, des associations et de l'État. Je tiens à saluer tout particulièrement le Département de l'Aude et sa présidente, Hélène Sandragué, qui ont porté cette candidature avec conviction et constance. C'est une formidable nouvelle pour notre patrimoine, pour l'attractivité de nos territoires ruraux et pour toutes celles et ceux qui œuvrent chaque jour à préserver et transmettre ces trésors. Merci et bravo à toutes les personnes qui ont rendu cette reconnaissance possible. L'Occitanie rayonne un peu plus dans le monde aujourd'hui, grâce à son Histoire et sa culture », a déclaré **Carole Delga, présidente de la Région Occitanie**.*

Souvent surnommés à tort « châteaux cathares », ces édifices sont avant tout des forteresses royales construites ou profondément remaniées après la croisade contre les Albigeois. A partir du XIII^e siècle, la monarchie capétienne transforme ces places fortes en véritables verrous stratégiques face au royaume d'Aragon. Leur positionnement ne doit rien au hasard : toutes occupent des sites naturellement défensifs, au sommet de crêtes abruptes ou au cœur de reliefs escarpés. Elles forment alors une ligne de défense militaire destinée à protéger la nouvelle frontière du royaume de France fixée par le traité de Corbeil en 1258. Remparts vertigineux, tours de guet, escaliers taillés dans la roche, systèmes de défense sophistiqués... ces forteresses témoignent aujourd'hui encore du génie militaire médiéval et de l'adaptation des constructions aux contraintes du relief.

Porté conjointement par les collectivités, l'Etat et les acteurs locaux du patrimoine, ce projet d'inscription visait à faire reconnaître la valeur exceptionnelle de cet ensemble fortifié unique en Europe. La candidature a su mettre en avant la cohérence historique et paysagère des sites, leur excellent état de conservation ainsi que le lien fort entre patrimoine et nature. *"Au-delà cette consécration internationale, cette inscription représente un levier majeur pour le territoire en renforçant son attractivité, sa visibilité et le développement d'un tourisme plus durable"*, précise **Vincent Garel**, conseiller régional et administrateur de l'agence AD'OCC.

[En savoir plus](#)

Le 31 juillet 2026

Contact : presse@agence-adocc.com